

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 6 septembre 2016 à 20 h 30

- Approbation du PV de la séance du 20 Juillet 2016
- Désignation du secrétaire de séance
- Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal

I) **Questions financières** :

- Vote du budget supplémentaire 2016 :
Ville, Assainissement, Eau potable, Ateliers-relais, Zone de Blossieu et SPANC

- Fixation des surtaxes eau et assainissement pour 2017

II) **Travaux** :

- Effacement des réseaux rue de Trélacour avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication
- Avenant sur marchés pour la construction d'un atelier-relais en zone de Blossieu

III) **Questions foncières** :

- Acquisition de la parcelle ZA n° 188 sur Saint-Sorlin en Bugey

IV) **Questions diverses** :

- Régularisation de l'emprise de la route du Charveyron, du chemin de la Garenne et de la rue du Coteillon
- Régularisation de l'emprise de la voirie du chemin de Chamoux :
Acquisition E n° 1806 et 1804 - Rectification
- Rapport sur la qualité et le prix du service public eau potable, assainissement et SPANC : Année 2015

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Liberté, Égalité,
Fraternité**

**DÉPARTEMENT de l'AIN - ARRONDISSEMENT de BELLEY -
CANTON de LAGNIEU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 Septembre 2016

=====

L'an deux mille seize et le six septembre, le Conseil Municipal de la commune de **LAGNIEU** s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses Séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur André Moingeon, Maire.

Présents : M. Moingeon - Mme Rollet – Mme Dumain – Mme Dalloz -Mme Ughetto – M. Borel
M. Cellier – Mme Brison – M. Beccat – Mme Meillant - M. Cordonnier –
Mme Comte – M. Giacomini – M. Duquesne – Melle Blanchet – M. Nanchi –
Mme Prud'homme – Mme Tarpin-Lyonnet - M. Goaziou – Mme Théocharis
– Mme Renoton-Lépine – M. Chemarin

Absents excusés : M. Desseigne (donne pouvoir à Mme Rollet) – M.
Chaboud (donne pouvoir à Mme Ughetto) – M. Lacombe (donne pouvoir à
M. Moingeon) – M. Luft (donne pouvoir à M. Duquesne) – Mme Guerrisi
(donne pouvoir à Mme Comte) – M. Chabbouh (donne pouvoir à M.
Chemarin).

Absents : M. Decevre

Secrétaire de séance : A. Nanchi

Date envoi convocation : 22 août 2016
Date affichage compte-rendu : 9 septembre 2016

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 20 Juillet 2016.

D2016_09_01

**COMPTE-RENDU SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL**

Les décisions suivantes ont été prises par le Maire dans le cadre des délégations que l'assemblée délibérante lui a consenties conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT.

1) Travaux d'aménagements des extérieurs de la nouvelle école de l'Etraz :

Entreprise : CTPG

Montant : 84 653,50 € HT

Date : 20 Juillet 2016

2) Travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire rue des Millières-rue de Trélacour :

Entreprise : CTPG

Montant : 79 919,22 € HT

Date : 20 Juillet 2016

3) Eclairage public : amélioration rue de Trélacour

Entreprise : BABOLAT

Montant : 29 430 € HT

Date : 20 Juillet 2016

D2016_09_02

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016

Ville – Assainissement – Eau potable – Ateliers-relais – Zone de Blossieu – SPANC

Monsieur le Maire expose :

Le budget supplémentaire permet de rectifier les prévisions du budget primitif pour tenir compte des besoins apparus en cours d'année et des recettes nouvelles, notamment l'excédent d'exécution du budget de l'année précédente ainsi que les reports d'investissement de l'exercice antérieur.

1) Budget de la commune

Le conseil, après s'être fait présenter le budget supplémentaire de la commune,

Où l'exposé,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRÊTE le budget supplémentaire de la commune équilibré à :

- section d'exploitation 349 624,59 €

- section d'investissement 1 400 814,71 €

2) Service de l'eau

Le conseil où l'exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRÊTE le budget supplémentaire du service de l'eau équilibré à :

- section d'exploitation 0 €

- section d'investissement 78 835,87 €

3) Service de l'assainissement

Le conseil ouï l'exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRÊTE le budget supplémentaire du service de l'assainissement équilibré à:

- section d'exploitation 32 419,97 €
- section d'investissement 104 811,52 €

4) Atelier-relais

Le conseil ouï l'exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRÊTE le budget supplémentaire de l'atelier-relais équilibré à:

- section d'exploitation 32 567,11 €
- section d'investissement 350 063,11 €

5) Espace d'activités de Blossieu

Le conseil ouï l'exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRÊTE le budget supplémentaire de l'espace d'activités de Blossieu équilibré à:

- section d'exploitation 43 953,25 €
- section d'investissement 396 174,59 €

6) SPANC

Le conseil ouï l'exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRÊTE le budget supplémentaire du SPANC équilibré à :

- section d'exploitation 3 861,64 €
- section d'investissement 0 €

D2016_09_03

FIXATION DES SURTAXES COMMUNALES POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT POUR 2017

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 15 décembre 2014 par laquelle il fixait la surtaxe eau potable à 0,2500 € le m³ et la surtaxe assainissement à 1,03 € le m³ à compter du 1/01/2015.

Ainsi qu'il est présenté dans le projet de budget supplémentaire 2016 pour ces deux services à comptabilité distincte, le budget eau potable ne permet plus de faire face aux travaux de création ou de remplacement des canalisations et donc aux obligations de la commune.

Pour résoudre ce problème, Monsieur le maire propose de procéder au rééquilibrage suivant entre les 2 surtaxes, à compter du 1/01/2017 :

1) Surtaxe eau potable :

Passer le coût du m³ de 0,2500 € à 0,5000 €.

2) Surtaxe assainissement :

Ramener le coût du m³ de 1,03 € à 0,8000 €.

Ce rééquilibrage permettrait une recette supplémentaire de 70 000 € en eau potable qui s'équilibrerait par une baisse de la recette assainissement de 71 000 € environ.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer à compter du 1/01/2017 la surtaxe eau potable à 0,5000 € par m3 et la surtaxe assainissement collectif à 0,8000 € par m3.

D2016_09_04

**EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRICITE ET TELECOM
Rue de Trélacour avec le Syndicat intercommunal d'énergie et de
e communication de l'AIN**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que depuis quelques années, une demande de mise en souterrain des réseaux basse tension et télécommunication, Rue de Trélacour, avait été déposée auprès du Syndicat intercommunal d'énergie et de e communication de l'AIN.

En juin dernier, le SIEA a finalisé le projet sous sa maîtrise d'ouvrage pour les 2 réseaux. Au terme de cette étude, il reste à la charge communale, les dépenses prévisionnelles suivantes :

1) Réseau basse tension :

Montant travaux projetés TTC	106 000 €
Participation ERDF	14 953 €
Prise en charge SIEA	25 583 €
Récupération TVA	17 667 €
Prise en charge commune Lagnieu	47 697 €

2) Réseau télécommunication (génie civil) :

Prise en charge commune Lagnieu	37 500 €
---------------------------------	----------

Je vous demande donc l'autorisation de prévoir les deux sommes restant à charge de la commune qui seraient à verser au SIEA et de les inscrire au BS 2016 de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le maire à signer les plans de financement avec le syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'AIN pour effacement des réseaux rue de Trélacour et décide d'inscrire les crédits correspondants au BS 2016.

D2016_09_05

**AVENANT N° 1 AUX LOTS BARDAGE ET COUVERTURE-
ETANCHEITE**

POUR LA CONSTRUCTION D'UN ATELIER-RELAIS A BLOSSIEU

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 19 mai 2016 par laquelle il l'autorisait à signer les marchés pour la construction d'un atelier-relais sur la zone de Blossieu.

La construction a débuté en Juillet 2016 et l'architecte nous a alerté sur l'épaisseur de l'isolation du bardage en laine de roche ainsi que sur la couverture-étanchéité.

Ces deux lots sont réalisés par l'entreprise ECB.

Concernant le lot 4 « couverture-étanchéité », il y aurait une moins value de 336 € et pour le lot 5 « bardage », une plus value de 1 336 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'avenant n° 1 avec la société ECB et à en poursuivre l'exécution.

D2016_09_06

**ACQUISITION DE LA PARCELLE ZA n° 188 : consorts PERNON
(à St Sorlin en Bugey)**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le parc de Pré-Grand qui s'étend au sud de la commune, en limite avec Saint-Sorlin, est ceinturé d'un sentier piéton.

Par délibération du 15 mars 2016, le conseil municipal avait décidé d'acquérir la parcelle ZA n° 187 sur Saint-Sorlin en Bugey pour commencer à clore la boucle du sentier.

Celle-ci étant acquise, l'ultime parcelle pour finir le sentier est la parcelle ZA n° 188 appartenant aux consorts de la succession PERNON.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'acte d'acquisition de cette parcelle sur la même base que la précédente, à savoir 6 € le m² pour 340 m², frais à la charge de la commune.

D2016_09_07

**REGULARISATION DE L'EMPRISE DE LA ROUTE DU CHARVEYRON, DU
CHEMIN DE LA GARENNE ET DE LA RUE DU COTEILLON**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la poursuite de la régularisation de l'emprise des voies communales, il conviendrait d'acquérir auprès de la succession VERCHERE, la parcelle A n° 1878 de 66 m² au coût forfaitaire de 50 € (route du Charveyron).

Je vous demande d'en délibérer en précisant que l'acte serait confié à l'étude CHAUVINEAU, notaire chargé de la succession VERCHERE.

De même, je vous propose de confier à l'étude CHAUVINEAU, la régularisation de l'emprise de la rue du Coteillon en acquérant la parcelle F n° 1225 de 78 m² auprès de M. GRACA QUARESMA et Mme SILVEIRO ALVARO, toujours pour un forfait de 50 €.

Enfin, je vous propose de confier au Cabinet RICHARD-MEULIEN, la régularisation par acte administratif des parcelles A 1874 et A 1870 appartenant à M. et Mme CARRAGE et à M. et Mme MOLINIER (chemin de la Garenne) avec un forfait de 50 € pour chaque parcelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à régulariser les voiries ci-dessus, au coût indiqué et à signer les actes correspondants.

D2016_09_08

**REGULARISATION DE L'EMPRISE DE LA VOIRIE
DU CHEMIN DE CHAMOIX : Acquisition E n° 1806 et 1804
Rectification**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 20 Juillet 2016 par laquelle il était décidé d'acquérir les parcelles E n° 1806 et 1804 pour régulariser l'emprise du chemin de Chamoux.

Or, une erreur s'est glissée dans la numérotation d'une parcelle. Il s'agit en fait des parcelles E n° 1805 et E n° 1804.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rectifier l'erreur matérielle du 20 Juillet 2016 et autorise le maire à signer l'acquisition des parcelles E n° 1805 et E n° 1804.

D2016_09_09

**RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC EAU
POTABLE, ASSAINISSEMENT ET SPANC : Année 2015**

Monsieur le maire remet au conseil municipal les rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité des services publics Eau potable, Assainissement et SPANC.

Le conseil municipal donne acte au maire de cette présentation sur les 3 RPQS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.